

NOMENCLATURE : 9-1  
VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

-----  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
POUR LES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT  
DU CENTRE VILLE ET DE LA GRANDE RESIDENCE-  
RAPPORT D'ACTIVITE 2022.  
-----

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER

La société MANDON/SOMAREP dont le siège social est situé 3 rue de Bassamo à PARIS a été retenue pour la gestion du marché d'approvisionnement du centre-ville et de la braderie annuelle d'une part et du marché d'approvisionnement de la Grande Résidence d'autre part, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public d'une durée initiale de cinq ans à compter du 2 novembre 2021.

En application des dispositions de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, le délégataire doit fournir chaque année à l'autorité délégante, un rapport afin de permettre à la collectivité de s'assurer de la bonne exécution du contrat et du respect des engagements souscrits par le délégataire.

Ce rapport doit être examiné par l'assemblée délibérante qui en prend acte en application des dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

Ce document ci-annexé, établi pour l'année 2022, a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 28 août 2023 et il vous est proposé d'ouvrir le débat.

Il vous est précisé que ces documents ne peuvent donner lieu à un vote, notre assemblée ne pouvant qu'en prendre acte.

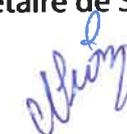
⇒ Le Conseil Municipal prend acte après en avoir débattu

Le Maire,

  
Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

  
Christiane NION

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux  
services publics et ressources internes  
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de  
la personne et de la famille

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX  
Réf : VB/BB

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 28 SEPTEMBRE 2023**

=====

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023 – 14H00**

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 20 septembre 2023.

**Etaient présents** : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, MM. DAUBRESSE et REAL, Mme MASSET, Mmes LOURDELLE, GLEMBBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET et DUCASTEL, Mme DAVID.

**Etaient excusés** : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. GHEYSSENS ayant donné pouvoir à M. HANON, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET et Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

**Etait absent** : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme NION, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.